**DOCUMENT A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Il est impératif que le candidat se conforme à l’ensemble des exigences du présent document sous peine de rejet de sa candidature.**

**Modalités de transmission des candidatures**

Objet de la consultation

**25039 – Réfection toiture du bâtiment 20 de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand.**

1. Caractéristiques de la consultation

La présente consultation est une procédure restreinte qui se déroulera en deux phases distinctes : la première phase concerne la sélection des candidatures et la seconde phase l’examen des offres remises par les candidats préalablement sélectionnés.

Phase candidature

Les plis contenant les candidatures pourront être déposés sous une forme électronique ou par voie papier, dans les conditions prévues à l’article 3 ci-après.

Phase offre

Une lettre de consultation sera transmise aux candidats sélectionnés. Elle comprendra les pièces du dossier de consultation des entreprises (règlement de la consultation, acte d’engagement, cahier des clauses administratives particulières, …). Le règlement de la consultation précisera la liste des documents constituant l’offre, ainsi que leurs modalités de remise et de jugement.

1. Contenu du dossier de candidature remis par le candidat

Les pièces administratives et techniques devant être fournies par le candidat sont précisées à l’avis d’appel public à la concurrence.

Le dossier de candidature remis par le candidat doit être entièrement rédigé en langue française. Les candidats étrangers produiront les documents, rédigés en français, équivalents aux documents listés ci-dessous.

Dans le cas où le candidat souhaite soumissionner à plusieurs lots de consultation, il peut remettre une seule candidature qui sera commune à tous les lots de consultation pour lesquels il soumissionne.

Le formulaire de candidature DC1 doit indiquer le(les) lot(s) de consultation auquel(auxquels) le candidat veut soumissionner.

Le candidat doit obligatoirement préciser si la candidature émane d'une entreprise qui se présente seule ou si elle émane d'entreprises groupées. Dans ce dernier cas, chaque membre du groupement doit produire les documents listés dans l’avis d’appel public à la concurrence pour attester la qualité du candidat à remettre une offre.

S'agissant plus particulièrement des pièces techniques, la capacité d'un groupement à répondre au besoin est appréciée globalement et il n'est pas nécessaire que chaque industriel (ou le mandataire) soit capable de tout réaliser seul.

Les candidatures qui ne sont pas sélectionnées en application de l’article R.2344-4 du code de la commande publique ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l’avis d’appel public à la concurrence ou qui ne présentent pas de garanties techniques suffisantes ne seront pas admises.

1. Conditions de transmission du dossier de candidature

Les candidatures pourront être transmises sous forme électronique ou par voie papier. Une copie de sauvegarde, sur support papier ou support électronique physique, peut également être transmise dans les conditions prévues à l’article 3.2.

**3.1. Remise des candidatures par voie électronique**

Le dépôt des candidatures par voie électronique s’effectue sur la plate-forme des achats de l’État (PLACE).

Les opérateurs économiques désirant transmettre leur candidature par voie électronique devront :

- se procurer un certificat de signature, conforme aux dispositions de l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (les modalités permettant de se procurer un certificat de signature sont disponibles à l’adresse suivante : <https://lsti-certification.fr/>) ;

- s’identifier (ce qui nécessite de s’inscrire au préalable sur le site de la PLACE).

La signature électronique des documents de candidature n’est pas exigée. Néanmoins, l’obtention d’un certificat de signature électronique est indispensable pour la signature du marché, si le candidat choisit de dématérialiser sa candidature puis son offre. Les modalités de signature électronique des documents de l’offre seront précisées dans le règlement de la consultation.

**L’opérateur économique doit déposer son pli via l’outil prévu à cet effet : le service de dépôt des plis PLACE accessible via l’onglet « dépôt » sur la plateforme PLACE. Il  est rappelé qu’aucun envoi de pli ne doit être effectué via la messagerie PLACE.**

Lorsque l’opérateur économique envoie son pli électronique, il reçoit en retour quasi immédiat un accusé de réception électronique de son dépôt.

ATTENTION : Le délai nécessaire au dépôt sur la PLACE peut varier en fonction de la taille des fichiers. Il appartient au candidat de débuter le dépôt de sa candidature dans un délai suffisant pour en permettre le dépôt effectif avant l’heure limite de réception des candidatures. Aucun pli électronique reçu après la date et l’heure limites de dépôt ne sera admis.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' est accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy éventuellement en place dans son entreprise.

**Formats utilisés pour les documents de nature électronique**

Les documents doivent être compressés.

Les formats utilisés pour la transmission électronique (ou l’envoi sur support physique électronique) des candidatures doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, ZIP (winzip, filzip etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l’administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

**Assistance**

En cas de difficultés sur la PLACE, une assistance téléphonique est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07.

En cas d’indisponibilité de l’assistance téléphonique et uniquement dans ce cas, il est possible d’adresser des courriels d’assistance à l’adresse : [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com) (attention : les dossiers de candidature ne peuvent être envoyés à cette adresse, qui ne garantit ni la sécurité ni l’intégrité des informations et qui ne permet pas de remettre aux candidats l’accusé de réception de leur dépôt).

**3.2. Modalités de réception sous enveloppe de l’éventuelle copie de sauvegarde**

Conformément aux stipulations de l'article R.2332-14 du code de la commande publique, les candidats présentant une offre par voie électronique ont la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde au pouvoir adjudicateur. La copie de sauvegarde peut être présentée sur support papier, sur CD ROM / DVD ou clé USB. Dans ce dernier cas, la clé devra impérativement être au format FAT32.

Conformément à l’article 2 de l’arrêté du 22 mars 2019, cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible de "copie de sauvegarde".

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans deux cas :

1. Lorsqu’un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée;
2. Lorsqu’une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n’a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l’offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Le candidat devra transmettre sa copie de sauvegarde éventuelle dans les conditions de réception (date et heure limite) précisées ci-avant.

* + 1. Enveloppe contenant l’éventuelle copie de sauvegarde

Cette pièce devra être adressée sous enveloppe cachetée portant l’adresse et les mentions suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Adresse à porter sur l’enveloppe : | | MINDEF/AIR/SIAé  Atelier Industriel de l'Aéronautique  161, avenue du Brézet  CS 70501  63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2 |
| Objet de la consultation : | | **25039 - réfection toiture du bâtiment 20 de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand.** |
| Consultation numéro : | | **25039MGF0000** |
| MARCHE PUBLIC/COPIE DE SAUVEGARDE /  "NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis" | | |
| Candidat : |  | |

La copie de sauvegarde devra impérativement porter la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur ainsi que le nom du candidat.

* + 1. Moyens et modalités de remise sous forme papier de l’éventuelle copie de sauvegarde

Les plis devront être :

* soit envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus,
* soit adressés par tout autre moyen d'expédition (ChronoMissionRAppel d’Offres - JET SERVICE - DHL - etc …) permettant de justifier une date précise d'envoi et de réception, à l'adresse mentionnée ci-dessus,
* soit déposés contre récépissé auprès du chef du Groupe Logistique Marchés de l'AIA Clermont-Ferrand.

Les horaires d'ouverture du service de remise des plis sont 08h00 à 16h00 (12h00 le vendredi).

Ils doivent parvenir à destination avant la date et l’heure indiquées dans l’avis d’appel public à la concurrence.

**3.3. Remise sous forme papier des candidatures**

L’enveloppe sera cachetée et contiendra la candidature. Elle portera les mentions suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Adresse à porter sur l’enveloppe : | | MINDEF/AIR/SIAé  Atelier Industriel de l'Aéronautique  161 avenue du Brézet  CS 70501  63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2 |
| Objet de la consultation : | | **25039 - réfection toiture du bâtiment 20 de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand.** |
| Consultation numéro : | | **25039MGF0000** |
| MARCHE PUBLIC  "NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis" | | |
| Candidat : |  | |

Lorsque la candidature émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les candidatures devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l’adresse ci-dessus.

Les candidatures devront être :

* soit envoyées par la poste en recommandé avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus,
* soit adressées par tout autre moyen d'expédition (ChronoMissionRAppel d’Offres - JET SERVICE - DHL - etc …) permettant de justifier une date précise d'envoi et de réception, à l'adresse mentionnée ci-dessus,
* soit déposées contre récépissé auprès du chef du Groupe Logistique Marchés de l'AIA Clermont-Ferrand.

Les horaires d'ouverture du service de remise des plis sont 08h00 à 16h00 (12h00 le vendredi).

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l’heure indiquées dans l’avis d’appel public à la concurrence. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.